



**Fédération des professionnelles
et professionnels de l'éducation
du Québec (CSQ)**

**ENQUÊTE SUR LA SITUATION
DES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES
AU QUÉBEC**

2013

NOTES PRÉLIMINAIRES

1° Le genre féminin est fréquemment utilisé dans le texte notamment parce qu'une forte majorité des bibliothécaires qui ont participé à cette enquête sont des femmes et qu'elles ont fourni la totalité des compléments d'information.

2° L'insertion d'encadrés explicatifs dans le texte permet de prendre connaissance des programmes et règles budgétaires qui entourent l'exercice de la profession de bibliothécaire en milieu scolaire. Ils ont été insérés par les rédacteurs de ce document.

3° Par souci de confidentialité et pour éviter toute forme possible de représailles, nous ne citons pas la provenance des informations qu'on nous a transmises et des citations ajoutées au texte.

HISTORIQUE

Le développement des bibliothèques scolaires au Québec s'est curieusement arrêté au cours des années 1990. Lentement mais sûrement, sans qu'on prenne trop garde aux conséquences, on a cessé de renouveler les départs à la retraite des bibliothécaires. Puis on a confié sans plan d'ensemble le soin de procéder aux achats de ressources documentaires à du personnel non qualifié quand il ne s'agissait tout simplement que de bénévoles, bien intentionnés, mais sans encadrement. Ce laisser-aller s'est généralisé, sauf là où de fortes traditions de promotion de la bibliothèque scolaire étaient bien enracinées. Tant et si bien qu'au cours de l'année scolaire 2006-2007, on ne dénombrait plus que 21 bibliothécaires dans les 72 commissions scolaires du Québec pour assurer le développement de bibliothèques scolaires dans plus de 2600 établissements.

Dès le début des années 2000, la situation de l'apprentissage du français à l'école fait problème. Les études se suivent et les constats sont dramatiques, notamment pour les garçons : leur retard dans l'apprentissage de la lecture est important et a une incidence directe sur leur réussite scolaire. Il faut donc intervenir et, en 2005, le ministère de l'Éducation met enfin en œuvre le Plan d'action sur la lecture à l'école (PALE) dont voici un extrait :

«Ce plan vise à améliorer l'accès à des ressources de qualité sur le plan physique, pédagogique et culturel, et à mettre en œuvre une série de mesures pour en assurer l'efficacité. Ces dernières doivent notamment aider les jeunes à créer un rapport positif à la lecture et à développer les habiletés cognitives et les stratégies qui y sont liées. L'instauration de ce plan d'action repose aussi sur son apport essentiel au [Programme de formation de l'école québécoise](#).»¹

Ce plan prévoit d'abord des subventions pour l'achat de livres. Ce ne sera toutefois qu'au cours de l'année scolaire 2008-2009 qu'un volet dédié à l'engagement de bibliothécaires fera son apparition. La situation commencera dès lors à s'inverser pour les bibliothécaires, mais très lentement. Dans tous les milieux, on doit faire face aux effets négatifs résultant de plus de 15 ans de laisser-faire!

¹ http://www1.mels.gouv.qc.ca/lecture/index.asp?page=plan_action

UNE ENQUÊTE PERTINENTE

Au sein de la Fédération, le dossier des bibliothèques scolaires tire son origine des débats qui ont eu lieu lors du 15^e Congrès tenu en mai 2012. Les congressistes ont alors adopté la résolution CO-12-25 qui se lit ainsi:

« Que le Congrès mandate le Bureau exécutif pour faire un état de la situation des bibliothèques scolaires. »

Dès la rentrée 2012, le Bureau exécutif mandate le tout nouveau Groupe de réflexion en action professionnelle (GRAP) pour qu'il donne un suivi à ce dossier avec l'aide des ressources de la Fédération. Le cadre de discussion développé permet de tracer la voie à suivre : il faudra interroger tout le personnel concerné des commissions scolaires pour dresser le portrait le plus fidèle possible de la situation des bibliothèques scolaires.

Les ressources de la Fédération, conseillées par une bibliothécaire membre du GRAP et par l'Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS) ont par la suite développé un questionnaire touchant différents aspects de la bibliothèque scolaire et du rôle de la bibliothécaire tels que développés par cette association, soit les environnements physique et matériel, humain, intellectuel et pédagogique. Le questionnaire a ensuite été validé auprès de 4 bibliothécaires de 3 commissions scolaires. Enfin, en avril dernier, le questionnaire a été transmis aux présidences des syndicats affiliés avec une lettre expliquant la démarche à suivre. Il leur était demandé de le transmettre à toutes les personnes responsables du dossier des bibliothèques scolaires à titre de bibliothécaire ou d'un autre corps d'emplois. Ce questionnaire devait être retourné à la Fédération par courrier électronique ou sous forme papier.

Après le délai fixé pour le retour des questionnaires, nous avons procédé à deux rappels auprès des syndicats pour lesquels nous n'avons pas reçu de réponses. Enfin, deux bibliothécaires ont généreusement accepté d'intervenir directement auprès de leurs collègues concernées pour que nous puissions avoir des réponses provenant de toutes les commissions scolaires du Québec. À cet effet, il faut rappeler que l'objectif était de tracer un portrait des bibliothèques scolaires de toutes les commissions

scolaires du Québec pour lesquelles les syndicats membres de la Fédération ont juridiction.

L'état de situation qui suit ne compte donc aucune donnée concernant les bibliothèques scolaires des régions de Laval-Rive-Nord et de l'Outaouais. On peut toutefois avancer que les données que nous avons recueillies peuvent s'appliquer à ces milieux et que leur situation est similaire à celle prévalant ailleurs au Québec en faisant les adaptations nécessaires pour tenir compte de leur proximité ou leur éloignement des grands centres urbains.

L'ÉCHANTILLON ET LES RÉPONSES

UNE PARTICIPATION REMARQUABLE

En nous basant sur les plus récentes données statistiques,² le nombre de bibliothécaires travaillant dans les commissions scolaires couvertes par les syndicats de la Fédération en y ajoutant les commissions scolaires Crie et Kativik, pouvant être sollicité pour répondre au questionnaire était de 97, tous statuts confondus. Ce nombre ne comprend pas les personnes exerçant les responsabilités de bibliothécaire mais ayant un autre titre de corps d'emplois tels les spécialistes en moyens et techniques d'enseignement (SMTE).³

Le taux de réponses obtenues pour cette enquête est impressionnant. En effet, 77 personnes ont retourné un questionnaire complété et une bonne majorité d'entre eux étaient accompagnés de commentaires sur les différents aspects soumis. Les réponses reçues couvrent la situation prévalant dans 45 commissions scolaires sur 65. À ce jour, nous n'avons pas de données concernant une seule commission scolaire où il y a une ou des bibliothécaires en fonction. Pour les autres commissions scolaires, les informations obtenues de la part des présidences de syndicat concernées, indiquent que 15 commissions scolaires ne comptent officiellement aucune bibliothécaire. De plus, nous savons que dans 7 commissions scolaires, la bibliothécaire a, soit démissionné ou son poste aurait été aboli au cours de la dernière année scolaire. Cela porte à 19⁴, le nombre de commissions scolaires où il n'y avait aucune bibliothécaire en poste le 30 juin 2013.

UNE RÉPARTITION INÉGALE

Les premières statistiques compilées nous donnent un portrait territorial d'ensemble inquiétant surtout pour les régions du Québec dites éloignées. En effet, 14 des 19 commissions scolaires où on ne compte aucune bibliothécaire sont situées dans ces

² Données PERCOS, année scolaire 2011-2012 (PERsonnel des COmmissions Scolaires).

³ Notre échantillon en compte 5.

⁴ Les totaux ne correspondent pas parce que des commissions scolaires comptent plus d'une bibliothécaire.

régions : en Abitibi-Témiscamingue pour les commissions scolaires Harricana, du Lac Abitibi, du Lac Témiscamingue et de Rouyn-Noranda⁵; sur la Côte Nord pour de l'Estuaire, de la Moyenne Côte Nord, du Fer et du Littoral; en Gaspésie-Îles de la Madeleine pour des Chic-Chocs et des Îles de la Madeleine et au Saguenay-Lac Saint-Jean pour de la Baie James, du Lac Saint-Jean et du Pays des Bleuets. Les autres commissions scolaires où il n'y a pas de bibliothécaires sont celles des Appalaches, de La Riveraine, New Frontiers, de la Côte du Sud et de Sorel-Tracy. À la commission scolaire de la Côte du Sud, la bibliothécaire aurait démissionné. À la commission scolaire de Portneuf, deux postes ont été abolis et c'est aussi le cas pour un poste à la commission scolaire Sorel-Tracy.

⁵ Une bibliothécaire a été engagée par cette commission scolaire après la réalisation de cette enquête.

LES EFFETS DU *PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE À L'ÉCOLE*

UN BILAN POSITIF

En 2004-2005, le ministère de l'Éducation, du loisir et du sport met en oeuvre le *Plan d'action sur la lecture à l'école* (PALE) prévoyant entre autres mesures l'achat de livres. C'est que la situation l'exige doublement. D'une part, plusieurs études montrent que l'apprentissage de la lecture est essentiel à la réussite scolaire. Or le taux d'abandon scolaire, notamment chez les garçons, est alarmant. Les garçons lisent moins et leur compréhension de l'écrit est faible.⁶ D'autre part, les collections des bibliothèques sont dans un piteux état, les mises à jour ne se font pratiquement plus et le personnel qualifié pour le faire se fait de plus en plus rare.

Les objectifs du PALE⁷

1. Doter les bibliothèques scolaires de ressources variées et de qualité.
2. Soutenir les commissions scolaires pour qu'elles aient accès à des ressources humaines spécialisées en bibliothéconomie.
3. Développer des habiletés et des stratégies qui mènent au développement d'habitudes durables de lecture chez les jeunes.
4. Renforcer le lien entre l'école, la famille et la communauté au regard de l'importance de la lecture.
5. Favoriser une dynamique régionale pour ce qui est de l'action et de l'engagement du milieu sur le plan de la lecture à l'école.

Au terme de l'année scolaire 2006-2007, le nombre de bibliothécaires dans les commissions scolaires au Québec est de 21, en diminution constante depuis plusieurs années. L'hémorragie ne cessera que 2 ans plus tard. Il faudra donc attendre la fin de

⁶ Les données du dernier Programme international pour le suivi des acquis (PISA) tenu en 2009 confirment encore cette situation.

⁷ http://www1.mels.gouv.qc.ca/lecture/index.asp?page=plan_action

l'année scolaire 2008-2009 pour que le MLS ajoute une mesure prévoyant l'engagement de bibliothécaires.

Engagement de bibliothécaires⁸

La mesure 30273 contribue à l'embauche (sic) de nouveaux bibliothécaires dans les commissions scolaires afin de mieux guider les écoles dans l'acquisition, l'organisation, l'animation et l'utilisation pédagogique des ressources documentaires et littéraires de la bibliothèque scolaire.

Le programme d'embauche (sic) de bibliothécaires s'inscrit dans l'accompagnement des commissions scolaires pour qu'elles offrent le « service de soutien à l'utilisation des ressources de la bibliothèque scolaire ». Au cours des trois premières années du programme, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport compte accorder un bibliothécaire par commission scolaire.

À la faveur de nouveaux engagements, le nombre de bibliothécaires atteint 63 dès 2009-2010 puis 107 en 2011-2012⁹. Les résultats de notre enquête viennent corroborer les effets positifs de cette mesure puisque les répondantes affirment avoir été engagées en vertu de cette mesure dans une proportion de près de 80%, soit 60 sur 75! Les dispositions de cette mesure pour la présente année financière indiquent *qu' «Une vérification sera effectuée afin de faire un suivi des sommes investies par les commissions scolaires visées. Chaque commission scolaire devra avoir au moins un (sic) bibliothécaire, les autres postes pouvant être comblés (sic) par des techniciens. Les ressources financières libérées par l'embauche de techniciens devront être affectées à des achats additionnels de livres de bibliothèque.»*¹⁰

On spécifie également que les ressources allouées en 2012-2013 sont reconduites et indexées. Or, comme on l'a vu ci-dessus, 19 commissions scolaires ne comptent toujours aucun bibliothécaire et 3 postes auraient été abolis. Nous ne connaissons pas les raisons pour lesquelles tant de commissions scolaires n'ont pas encore engagé de

⁸ http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/Reseaux/Financement_equipement/DemandeAllocationFonctInvestissements_2010-2011_Mesure30273.pdf

⁹ Source : Données PERCOS. Ce nombre comprend les bibliothécaires des régions de Laval-Rive-Nord et de l'Outaouais mais pas celles des commissions scolaires Crie et Kativik.

¹⁰ Extrait de *MÉLS Règles budgétaires 2013-2014. Commissions scolaires. p.76*

bibliothécaires alors que le poste est subventionné par le Ministère. Y a-t-il rareté des ressources? Les bibliothécaires disponibles hésitent-elles à s'*expatrier* loin des grands centres urbains? La question se pose aussi de savoir si ces commissions scolaires ont effectivement ouvert un poste de bibliothécaire! L'Annexe 1 donne un état de la présence de bibliothécaires dans les commissions scolaires et du barème proposé par la mesure visant l'engagement de bibliothécaires.

D'autre part, notons que l'extrait cité ci-dessus est un ajout à l'ancien libellé de cette mesure d'engagement. Son contenu, nous semble-t-il, ouvre la porte à l'engagement d'autres corps d'emplois que celui de bibliothécaire. Mais les qualifications requises pour ces corps d'emplois ne permettront pas d'assurer la continuité nécessaire pour des bibliothèques scolaires à la fine pointe. Or, le travail spécialisé accompli par les bibliothécaires pour 1° l'actualisation des liens que doit entretenir la bibliothèque scolaire avec le *Programme de formation de l'école québécoise*, 2° le relèvement des collections et 3° l'introduction des ressources numériques appropriées est essentiel. Malgré tout, les objectifs du ministère semblent en bonne voie de se réaliser. Un extrait des objectifs poursuivis par le Plan d'action pour la lecture à l'école en montre l'ampleur :

«Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport poursuivra le réinvestissement (...) dans les bibliothèques scolaires et permettra aux commissions scolaires d'embaucher (sic) une vingtaine de bibliothécaires par année pendant dix ans, soit un total de 200 nouveaux bibliothécaires.»¹¹

¹¹ Extrait de <http://www1.mels.gouv.qc.ca/lecture/index.asp?page=objectif2>.

UN PORTRAIT DES BIBLIOTHÉCAIRES

Voici le portrait statistique du personnel responsable des bibliothèques scolaires ayant répondu au questionnaire distribué. D'abord, il s'agit presque essentiellement de bibliothécaires (92%) et, dans quelques cas, de spécialistes en moyens et techniques d'enseignement (6,6%). Rappelons que les nouveaux engagements faits en application de la mesure 30273 ne concernent que des bibliothécaires. Ce sont des femmes dans une proportion de 86,7% : cette statistique est conforme à celle concernant l'ensemble des membres de la Fédération où la proportion de femmes est similaire.

La profession de bibliothécaire¹²

La bibliothécaire est titulaire d'une maîtrise en sciences de l'information. Ce programme a pour objet de former des professionnels démontrant les compétences, les attitudes et le sens des responsabilités associés aux professions de la gestion de l'information, une aptitude à modéliser le transfert de l'information et une habileté à proposer des façons de la gérer.

Les bibliothécaires sont à même de faire de la bibliothèque, en collaboration avec les membres du personnel de la commission scolaire et des équipes-écoles, un véritable laboratoire d'enseignement et d'apprentissage.

Dans sa formation, la bibliothécaire s'approprie les éléments du Programme de formation de l'école québécoise pour pouvoir accompagner les conseillères et conseillers pédagogiques et les enseignantes et enseignants. Elle élabore des projets intégrant les ressources documentaires aux programmes d'études et les réalise en collaboration avec une enseignante, soit par l'application de la compétence « Exploiter l'information » dans le contexte d'une recherche menée à l'intérieur de n'importe quelle discipline ou l'application multidisciplinaire en lecture (textes courants ou de fiction) ou en recherche d'information.

Elle se familiarise avec les approches et les théories actuelles relatives à l'apprentissage pour mieux soutenir les jeunes. Elle apprend à organiser les ressources de la bibliothèque scolaire pour qu'elles soient au service de l'enseignement et de l'apprentissage.

¹² Ces passages sont une adaptation de l'onglet «Formation du bibliothécaire» extrait du Plan d'action pour la lecture à l'école. http://www1.mels.gouv.qc.ca/lecture/index.asp?page=objectif2_formation

Le statut d'emploi et l'ancienneté

97,3% des répondantes détiennent un poste à temps plein. On voit ici un effet direct de l'application de la mesure 30273 puisque celle-ci prévoit l'engagement de personnel à plein temps. 12 personnes (16%) sont âgées de moins de 30 ans, 25 (33,3%) ont entre 31 et 40 ans, 19 (25,3%) entre 41 à 50 ans et 19 (25,3%) ont 51 ans et plus.

25 d'entre elles, soit 35,2%, sont en fonction depuis moins de 1 an, 30, soit 42,2%, le sont depuis un à 5 ans et 16, soit 22,5%, depuis plus de 6 ans. Comme le programme visant l'engagement de bibliothécaires existe depuis 4 ans, on peut conclure qu'il a eu des effets positifs puisque 77% des bibliothécaires sont en fonction depuis moins de 5ans mais aussi que les commissions scolaires n'auraient pas engagé de telles ressources sans ce programme. Cette dernière réflexion s'inscrit dans les inquiétudes soulevées ci-dessus concernant les changements apportés au descriptif de la mesure 30273 pour l'année scolaire 2013-2014 (voir page 7).

L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

On le comprendra facilement, plus de 86% des bibliothécaires relèvent des services éducatifs des commissions scolaires. D'autres relèvent en tout ou en partie des services complémentaires ou de services connexes ou même d'un établissement. À la Commission scolaire de Montréal, le service auquel elles sont rattachées comprend également les ressources informatiques. Leur supérieur immédiat est dans 75% des cas la direction des services éducatifs et dans 12% des cas, la direction de l'école. D'autres ont un rattachement hybride.

Même si leurs fonctions les amènent à fréquenter plusieurs établissements, les bibliothécaires sont généralement affectées au centre administratif de la commission scolaire : c'est la situation de 90% d'entre elles. Certaines sont aussi affectées à un établissement, très peu le sont uniquement. Cet état de fait est conforme à l'opinion que nous avons déjà développée concernant l'importance de centraliser certaines ressources de façon à assurer un développement cohérent des bibliothèques.

RÔLE DES BIBLIOTHÉCAIRES

LA QUÊTE POUR LA RECONNAISSANCE

Notre enquête a permis de constater que la place et le rôle de la bibliothécaire au sein de la commission scolaire et au sein de l'école est à statut très variable. À un extrême du spectre de la reconnaissance, on accorde à certaines un rôle important voire très important dans la réussite des élèves et leur participation est assurée à toutes les tribunes de discussion. À l'autre extrême, il n'y a ni reconnaissance, ni participation. Plusieurs bibliothécaires estiment que les directions des services éducatifs, les directions d'établissement, les enseignantes et enseignants et les collègues professionnels n'ont généralement qu'une connaissance limitée de leur travail au sein de la bibliothèque et de leur contribution à la réussite éducative.

De même, on ne reconnaît pas la place de la bibliothécaire dans la planification et l'élaboration de stratégies d'apprentissage. En fait, elles sont rarement sollicitées pour assister aux rencontres impliquant le personnel enseignant, pratiquement jamais associées aux consultations sur le projet éducatif, le plan de réussite ou l'élaboration de la convention de gestion et de réussite éducative. Pourtant l'expertise des bibliothécaires est indispensable. Elles ont entre autres fonctions essentielles d'assurer la mise en valeur de la bibliothèque et d'en faire la promotion, de proposer des plans de gestion des bibliothèques, d'assurer le développement des collections et de déterminer les outils de classification. Elles ont aussi un rôle central, soit celui d'assurer le lien entre le *Programme de formation de l'école québécoise* et les ressources documentaires qu'il exige.

D'autre part, la qualité des relations avec les autres membres du personnel des établissements est déterminante pour assurer des services documentaires appropriés.

«Les enseignants qui s'impliquent n'ont pas toujours le temps d'analyser la collection avant de faire des achats. L'aide de la bibliothécaire permet d'équilibrer la collection, d'analyser l'âge des documentaires, de faire des suggestions pertinentes et de permettre tant aux élèves qu'aux enseignants de faire de belles découvertes.»

Une affectation inadéquate du personnel technique en documentation dont le travail est essentiel pour le catalogage, le classement et autres tâches connexes, a pour effet de détourner les bibliothécaires de leur rôle premier et les amène à consacrer une partie importante de leur temps à des tâches administratives ou cléricales. Mais ce qui freine le plus l'intervention professionnelle des bibliothécaires pour corriger les situations réside dans la méconnaissance par les directions d'école ou de service non seulement de la fonction de bibliothécaire mais aussi de la place névralgique des services documentaires dans le Programme de formation de l'école québécoise (PFÉQ).¹³ Cela fait en sorte que peu de commissions scolaires ont développé à ce jour un plan d'ensemble pour le développement intégré des bibliothèques scolaires.

Un autre frein à l'intervention, plus délicat à traiter celui-là, résulte du laisser-faire des commissions scolaires. Au fil des départs à la retraite et du non remplacement des bibliothécaires, les commissions scolaires ont laissé à des parents bénévoles, bien intentionnés, présents surtout dans les écoles primaires, et à du personnel technique presque exclusivement dans les écoles secondaires, la responsabilité des achats et des mises à jour des collections et des abonnements, et ce, malgré leur ignorance des liens nécessaires à assurer avec les objectifs du PFÉQ. L'arrivée de nouvelles bibliothécaires qualifiées pour assurer la qualité des services documentaires nécessaires à la réussite des élèves est souvent vue d'un mauvais œil voire comme une intrusion dans une chasse gardée par les bénévoles et autres membres du personnel qui y évoluent. Il en est de même lorsqu'elles tentent d'implanter un système unique de classement : elles se heurtent à la résistance des systèmes-maison. Quant aux directions de service ou d'établissements, elles ne semblent pas se préoccuper de s'assurer d'une bonne compréhension des rôles de chaque intervenant –bibliothécaire, personnel technique, parents bénévoles- ni d'une saine collaboration entre ces ressources

UNE TÂCHE ÉCLATÉE

Encore une fois, la situation catastrophique engendrée par l'abandon du terrain littéraire pendant de nombreuses années amène les nouvelles bibliothécaires à faire du

¹³ <http://www.mels.gouv.qc.ca/eleves/programmes-detudes/>

rattrapage. Plus de la moitié d'entre elles consacrent la majorité de leurs interventions (40% et +) à la mise à jour de collections et au traitement documentaire, même si, dans ce cas, cela ne fait pas partie de leurs tâches habituelles. Cela laisse peu de place pour les autres aspects de leur intervention professionnelle qui revêtent aussi une grande importance comme l'animation, le développement d'outils numériques, le rôle conseil auprès des directions et le développement de compétences informationnelles. Dans ces derniers cas, les bibliothécaires consacrent rarement plus de 5 à 10% de leur temps.

Il n'est donc pas étonnant de constater que les partenariats qu'elles sont appelées à entretenir tant à l'interne qu'à l'externe varient selon plusieurs facteurs. Ainsi, moins leur nombre est important, plus les partenariats externes sont laissés de côté. De même, lorsque l'état des bibliothèques exige une intervention soutenue, les relations de soutien à l'enseignement seront moins structurées. De façon générale, ce sont les partenariats internes avec les autres membres du personnel professionnel et technique qui ont la cote : ils sont plus fréquents et le plus souvent structurés.

Dans les cas du soutien à l'enseignement et aux directions, les collaborations sont le plus souvent formelles, soit sur la base de projets mais dont le suivi est aléatoire. 2 cas particuliers méritent l'attention : le développement de ressources technologiques semble être davantage en voie de se réaliser dans des milieux anglophones et celui des réaménagements de bibliothèques, celui de l'Île de Montréal. Il s'agit probablement là de choix institutionnels faisant partie de plans de développement intégrés.

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET MATÉRIEL

DES BIBLIOTHÈQUES À FONCTIONS MULTIPLES

Des réponses obtenues aux questions portant sur la présence d'une bibliothèque dans les établissements scolaires, on peut conclure que la très grande majorité des écoles primaires et secondaires sont dotées d'une bibliothèque. Dans plusieurs commissions scolaires, tous les établissements en sont pourvus. Une seule commission scolaire parmi celles pour lesquelles nous avons obtenu des données compte moins de 50% de ses établissements avec une bibliothèque. Il existe aussi des bibliothèques dans des centres de formation professionnelle ou des centres de formation des adultes mais il s'agit le plus souvent de simples centres de documentation.

Plusieurs écoles primaires situées surtout en milieu rural ou sur un territoire isolé n'ont pas de bibliothèque. Le motif généralement invoqué par les commissions scolaires dans ces cas est que le trop petit nombre d'élèves à desservir ne justifie pas un investissement de cette envergure. En conséquence, force est de constater qu'à plusieurs endroits, les objectifs poursuivis par le PALE ne pourront sûrement pas être atteints. Généralement, les écoles primaires ne sont pas accessibles après les heures de classe. Dans d'autres situations, on a pallié au manque de ressources en concluant des ententes scolaires-municipales ou avec le Réseau Biblio pour favoriser une accessibilité accrue aux élèves pendant et après les heures de classe. Ces aménagements ne disposent toutefois pas de la qualité du matériel – livres et autres media offerts – ni de leur accessibilité.

Le Réseau Biblio

Les Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) aussi appelés Réseau BIBLIO desservent les municipalités de moins de 5000 habitants et misent principalement sur des bénévoles pour assurer leur fonctionnement. Afin de soutenir ces bibliothèques, le Ministère accorde une aide financière à 11 Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) aussi connus sous le nom de Réseau BIBLIO. Les CRSBP ont le mandat d'offrir des services, des ressources, des formations et une infrastructure technologique aux bibliothèques affiliées de leur territoire. Ce faisant, ils

favorisent l'établissement, le maintien et le développement des bibliothèques dans les municipalités moins peuplées. En vertu des services qu'ils offrent et du fait qu'ils doivent favoriser le réseautage, la coopération et la mise en commun des ressources, les CRSBP peuvent également signer des ententes de service avec des bibliothèques publiques autonomes et d'autres types de clients.

ENTRE IDÉAL ET RÉALITÉ

En regardant une des aventures d'Harry Potter, héros de nos enfants petits et grands, on se prend à imaginer la bibliothèque scolaire comme cet espace feutré, silencieux, avec de hauts plafonds et aux rayons de bois franc verni dont on atteint les étages supérieurs avec des échelles qui glissent sur un rail tout le long des rangées. Hélas, la réalité en milieu scolaire est tout autre. Dans plusieurs cas et surtout dans les écoles primaires, les usages que l'on fait de la bibliothèque scolaire sont étonnants et surtout incompatibles avec ses fonctions premières. Qu'on en juge par les témoignages que nous résumons ici.

Passe que la bibliothèque puisse servir à l'occasion de salle de réunion, de cours ou même de laboratoire informatique. Mais lorsque les livres servent pratiquement de napperons pour le dîner des élèves, cela dépasse l'entendement. Elle peut aussi servir pour les cours de musique – Ah! le silence - , pour l'hygiéniste dentaire ou de local de retrait pour les élèves turbulents – Bis pour le silence!. Mais l'utilisation la plus fréquente après celle de la lecture est son utilisation comme local de bricolage pour les enfants qui bénéficient du service de garde. D'autre part, certains locaux sont à ce point exigus qu'on ne peut y faire entrer toute une classe rendant l'animation pour le moins problématique sinon impossible. Enfin, le manque d'espace dans des écoles fait en sorte que les rayons sont quelquefois installés dans les classes et donc inaccessibles aux autres ou tout bonnement fixés aux murs du corridor! D'autres problèmes d'accessibilité ont aussi des effets insoupçonnés mais dramatiques :

«Ce qui est plus préoccupant, c'est que les bibliothèques sont souvent inaccessibles dès la fin mai car les responsables des bibliothèques (qui ne sont JAMAIS les bibliothécaires) veulent tenir des inventaires ou sont occupés à d'autres tâches (...). Ainsi, la bibliothèque est inaccessible pour plus de trois mois consécutifs (fin mai à septembre). Cette inaccessibilité expliquerait, selon plusieurs chercheurs (...) le retard scolaire de plusieurs élèves, surtout en milieu défavorisé, où le seul accès aux livres se trouve à la bibliothèque de l'école.»¹⁴

¹⁴ Voir à ce sujet les travaux de Richard Allington.

ENVIRONNEMENT INTELLECTUEL

Malgré les nouveaux engagements de bibliothécaires rendus possibles par la mesure 30273, le manque de ressources qualifiées pour assurer la qualité des bibliothèques scolaires est manifeste. Le laisser-aller des commissions scolaires durant les décennies 1990 et 2000 a laissé des traces : une grande partie des bibliothèques souffre d'une absence chronique de mise à jour des collections. Dans l'ensemble, ces dernières sont désuètes, endommagées, peu attrayantes. La section documentaire présente souvent des lacunes; la section fiction n'est pas assez diversifiée-pour répondre aux besoins et aux intérêts des filles et des garçons et l'âge des élèves n'est pas toujours respecté. Rappelons qu'une bibliothèque scolaire aux fins de favoriser le développement de méthodes de recherche, devrait offrir plus d'ouvrages documentaires que de fiction.

Certains établissements n'investissent pas dans de nouvelles collections parce qu'elles ne veulent pas contribuer à ces achats. Il faut voir ici encore une fois les aléas que représentent les fameux budgets-écoles. De plus, syndrome déjà observé depuis plusieurs années, règne toujours cette peur viscérale des commissions scolaires de voir ces mesures abolies.

L'acquisition de livres (mesure 30271)

Cette mesure prévue aux Règles budgétaires 2013-2014 est une contribution à l'acquisition de livres de fiction et de documentaires. L'allocation est répartie au prorata de l'effectif scolaire au 30 septembre 2012. La participation du Ministère correspond à 55 % de la dépense totale prévue de la commission scolaire pour cette mesure.¹⁵

De plus, les infrastructures permettant l'installation et le fonctionnement de ressources numériques font généralement défaut. Plusieurs bibliothèques n'ont pas accès aux ressources numériques telles Repère, Eureka, Universalis junior et autres. Par contre,

¹⁵ La part du Ministère et celle attendue de la commission scolaire sont présentées à l'annexe P des Règles budgétaires pour l'année scolaire 2013-2014. (Fonctionnement).
http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/Reseaux/Reseaux/Financement_equipement/Equipement_scolaire/RB_CS_2013_2014_FONCTIONNEMENT_s.pdf

dans certaines commissions scolaires anglophones, on parle de mettre en place des « liseuses électroniques » pour le prêt aux enseignantes et aux élèves.

L'introduction de ressources numériques, on l'a déjà souligné, est mis en veilleuse car plusieurs établissements n'ont ni les infrastructures ni les plateformes nécessaires. Le facteur humain joue aussi un rôle négatif, plusieurs membres du personnel rattachés aux bibliothèques refusant l'apport de ces ressources par peur de perdre leur place, crainte de devoir se qualifier pour les utiliser ou tout simplement par méconnaissance de l'utilité de ces systèmes pour les élèves. Cette situation laisse souvent les bibliothèques dans un état douteux quant à la qualité des ouvrages disponibles :

«... mais la technicienne garde absolument tout depuis des années, même des documents sur comment utiliser Windows 3.1!»

Les ressources numériques

La mesure budgétaire 50683 permet aux écoles du Québec d'acquérir des ressources didactiques numériques servant à l'enseignement. Cette mesure s'inscrit dans le cadre plus large de « École 2.0 : la classe branchée ». Le premier volet était l'acquisition des tableaux interactifs, le deuxième couvrait l'achat d'ordinateurs portables pour les enseignants et ce troisième volet s'intéresse aux ressources d'apprentissage qui seront utilisées de façon interactive avec les élèves, particulièrement au tableau interactif.

CONCLUSION

Nous avons choisi de formuler une conclusion sous forme d'interrogations sur les suites à donner aux résultats de cette recherche. Après de qui intervenir maintenant pour améliorer la situation? Sur quelles bases faut-il souligner les bons coups et les mauvais coups des politiques mises en place et des mesures de financement offertes? Et avec quels argumentaires? D'autre part, qui faut-il interpeller au premier chef? Le ministère de l'Éducation? Les commissions scolaires? Nous souhaitons recevoir toute contribution pertinente pour donner un sens aux interventions de la Fédération au cours des prochains mois. Pour ce faire, nous soumettons à votre attention les considérations qui suivent.

- 1° Le *Plan d'action sur la lecture à l'école* qui prévoyait de doter les commissions scolaires de ressources documentaires et littéraires variées ainsi que l'engagement de ressources humaines spécialisées en bibliothéconomie a nettement contribué au développement des bibliothèques scolaires dans les dernières années. Cependant, il reste beaucoup à faire, ne serait-ce que de compléter l'engagement de bibliothécaires jusqu'au niveau proposé.
- 2° 19 commissions scolaires n'ont pas de bibliothécaires à leur emploi : elles sont très majoritairement situées dans des régions éloignées des grands centres. De plus, de nombreuses écoles situées surtout en milieu rural ne possèdent pas de bibliothèques scolaires. De nombreux élèves ne bénéficient pas des connaissances des bibliothécaires, eu égard aux liens à entretenir avec le *Programme de formation de l'école québécoise*.
- 3° Peu de commissions scolaires connaissent les fonctions et reconnaissent l'expertise des bibliothécaires. Pourtant, lorsque mises au service de l'école, en complémentarité avec les autres membres du personnel, leurs interventions professionnelles peuvent avoir un impact capital sur la réussite éducative de chaque élève.

- 4° Alors que plusieurs commissions scolaires n'ont pas complété leur travail de mise à jour des bibliothèques et de leurs collections et que d'autres n'ont pas encore commencé, la Fédération comprend mal la décision du MELS de modifier la mesure 30273 pour que l'engagement de professionnelles spécialisées ne soit plus obligatoire. Quel suivi le MELS fait-il de cette mesure? Qu'advient-il des sommes investies lorsque des commissions scolaires décident d'abolir un poste de bibliothécaire et d'utiliser ces sommes à d'autres fins?
- 5° La FPPE croit également que la mesure 30271 qui prévoit une allocation pour l'achat de livres doit être maintenue et devrait être accompagnée d'une allocation permettant aux bibliothèques de se doter de ressources numériques afin que la bibliothèque scolaire soit également le lieu d'une initiation à la recherche.
- 6° Enfin, nous croyons, comme c'est souvent le cas lorsqu'il est question de services professionnels, que les décisions concernant le développement des bibliothèques devraient être centralisées de façon à ce que les recommandations en matière de choix de collection, d'abonnement, de politique d'achat, de système de classement, d'aménagement, de ressources numériques, profitent à l'ensemble des établissements dans un souci de cohérence.

La FPPE mène depuis 2 ans une campagne d'information et de sensibilisation sur le travail accompli par les professionnelles et professionnels du milieu scolaire. Comme son thème l'indique, s'il faut *Changer le monde un élève à la fois*, nous croyons que les bibliothécaires peuvent y contribuer de façon magistrale si on leur donne les moyens appropriés pour le faire.

ANNEXE 1 BIBLIOTHÉCAIRES EN MILIEU SCOLAIRE

(à jour le 21 novembre 2013)

1 = Bibliothécaires en fonction 2 = Nombre possible en vertu de la mesure 30273

RÉGIONS - COMMISSIONS SCOLAIRES	1	2
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE		
DES CHIC-CHOCS	0	1
DES ÎLES	0	1
EASTERN SHORES	1	1
RENÉ-LÉVESQUE	2	1
BAS SAINT-LAURENT		
DES MONTS-ET-MARÉES	1	1
DES PHARES	3	2
GRAND PORTAGE		
DU FLEUVE-ET-DES-LACS	1	1
KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP	2	2
ESTRIE		
DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE	2	4
DES HAUTS-CANTONS	1	2
DES SOMMETS	1	2
EASTERN TOWNSHIPS	1	2
RICHELIEU-YAMASKA		
DE SAINT-HYACINTHE	2	3
DE SOREL-TRACY	1	1
DU VAL-DES-CERFS	3	3
SUD DE LA MONTÉRÉGIE		
DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS	2	2
DES GRANDES-SEIGNEURIES	3	5
DES HAUTES-RIVIÈRES	6	4
MONTÉRÉGIE		
DES PATRIOTES	4	6
MARIE-VICTORIN	2	6

RÉGIONS - COMMISSIONS SCOLAIRES	1	2
MONTREAL		
DE LA POINTE-DE-L'ÎLE	4	6
DE MONTRÉAL	11	10
ENGLISH MONTRÉAL	7	5
OUEST DE L'ÎLE		
DES TROIS-LACS	3	3
KATIVIK	1	1
MARGUERITE-BOURGEOYS	5	8
RÉGION DE MONTRÉAL		
LESTER-B.-PEARSON	2	5
NEW-FRONTIERS	0	1
RIVERSIDE	2	2
SIR-WILFRID-LAURIER	2	3
WESTERN-QUEBEC	1	2
NORD-OUEST		
CRIE	0	1
DU LAC-ABITIBI	0	1
DU LAC-TÉMISCAMINGUE	0	1
DE L'OR-ET-DES-BOIS	1	2
DE ROUYN-NORANDA	1	1
HARRICANA	0	1
LAC ST-JEAN-BAIE JAMES-PAYS DES BLEUETS		
BAIE-JAMES	0	1
DU LAC-SAINT-JEAN	0	2
PAYS-DES-BLEUETS	0	2
SAGUENAY		
DE LA JONQUIÈRE	2	2
DES RIVES-DU-SAGUENAY	2	3
CÔTE NORD		
DE L'ESTUAIRE	0	1

RÉGIONS - COMMISSIONS SCOLAIRES	1	2
NORD-EST		
DU FER	0	1
DU LITTORAL	0	1
MOYENNE-CÔTE-NORD	0	1
RÉGION DE QUÉBEC		
CENTRAL QUEBEC	1	2
DE CHARLEVOIX	1	1
DE LA CAPITALE	1	5
DE PORTNEUF	0	2
DES DÉCOUVREURS	2	3
DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES	2	5
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE		
DE LA RIVIÈRE-DU-NORD	1	4
DES SAMARES	1	4
LAURENTIDES	2	2
PIERRE-NEVEU	1	1
CŒUR ET CENTRE DU QUÉBEC		
CHEMIN-DU-ROY	2	3
DE LA RIVERAINE	0	1
DE L'ÉNERGIE	2	2
DES BOIS-FRANCS	1	3
DES CHÊNES	2	3
CHAUDIÈRE-APPALACHES		
DE LA BEAUCE-ETCHEMIN	1	3
DE LA CÔTE-DU-SUD	1	2
DES APPALACHES	0	1
DES NAVIGATEURS	2	4
TOTAUX	105	168